

Le journal des Marchés Publics *Public Contracts Journal*



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

INFRASTRUCTURE	02	TRANSPORT	02	ADMINISTRATION	11
ECONOMIE	01	RURAL	01	GOUVERNANCE PUBLIQUE	02
NON DEFINIS	03				

N° 2958

14 Décembre 2023

14 December 2023

05:00 PM/17H:00

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1

Reference	04/23/CIPM/P/CARPA Lire
Titre/objet	DECISION N°04/23/CIPM/P/CARPA DU 12 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET DE LA RÉSIDENCE DU PRÉSIDENT DU CARPA POUR L'EXERCICE 2024.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

2

Reference	04/23/CIPM/P/CARPA Lire
Titre/objet	DECISION N°05/23/CIPM/P/CARPA DU 12 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LA SOUSCRIPTION PAR LE CARPA D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR L'EXERCICE 2024.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

3

Reference	002/C/MINMAP/CCCM-SPI/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°002/C/MINMAP/CCCM-SPI/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 DU 06 DÉCEMBRE 2023PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°005/AONR/FODECC/CSPM/2023 DU 23 OCTOBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS D'OPÉRATIONNALISATION DU GUICHET PRODUCTEURS ET AUTRES GUICHETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

4

Reference	015/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 Lire
Titre/objet	DÉCISION N°015/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE POURLES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À LA CITÉ MUNICIPALE DE MENGANG, DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Travaux
Date de cloture	N/A

5

Reference	002023/D/CCAA/DG/PDST/COO/SPM Lire
Titre/objet	DECISION N° 002023/D/CCAA/DG/PDST/COO/SPM DU __08 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0163/AONO/CCAA/ PDST/CIPM/SPM/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE PATROUILLE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA EN DEUX (02) LOTS SÉPARÉS.
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference	014/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 Lire
Titre/objet	DÉCISION N°014/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE POUR TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA VOIE D'ACCÈS ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DE PARKING À LA CITÉ MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Travaux
Date de cloture	N/A

7

Reference	014/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUÉ N°014/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/CIPM-C-MG/2023 DU 11/10/2023 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA VOIE D'ACCÈS ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DE PARKING À LA CITÉ MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Travaux
Date de cloture	N/A

8

Reference	N/A Lire
Titre/objet	COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 006/23/AONO/CPM/CARPA DU 16/10/2023 POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR LE CARPA D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL POUR L'EXERCICE 2024
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

9

Reference	017/C/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 017/C/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 12 DEC 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/AMI/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 DU 18 SEPT 2023 RELATIF A L'IDENTIFICATION ET GÉORÉFÉRENCIEMENT DES PLANTATIONS.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

10

Reference	9362/DG/APN/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°9362/DG/APN/2023 DU 12 DÉCEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE, FRAIS FUNERAIRES ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS POUR LE COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

11

Reference	04/DC/EDC/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATIONN°04/DC/EDC/CIPM/2023 DU 28 NOVEMBRE 2023POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE SECURITE ET GARDIENNAGE DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEMVE'ELEFINANCEMENT : BUDGET EDC, EXERCICE 2023IMPUTATION BUDGETAIRE : F040303
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	10-01-2024

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference	015/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUÉ N°015/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/CIPM-C-MG/2023 DU 11/10/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À LA CITÉ MUNICIPALE DE MENGANG DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Travaux
Date de cloture	N/A

13

Reference	003/AONO/SODEPA/CIPM/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SODEPA/CIPM/2023 DU 14 DECEMBRE 2023RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE BOUCHERIE MODERNE AU QUARTIER CITE VERTE YAOUNDE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (SODEPA)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	29-12-2023

14

Reference	446/D/MINMAP/CCCM-SPI/FODECC/ADM /DAF/SIGAMP / Lire
Titre/objet	DECISION N°446/D/MINMAP /CCCM-SPI/ FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 07 DECEBRE 2023PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°005/AONR/FODECC/CSPM/ CCCM-SPI/2023 DU 04 OCTOBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION DES ACTIVITÉS D'OPERATIONNALISATION DU GUICHET PRODUCTEURS ET AUTRES GUICHETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

15

Reference	006/C/SG/CIPM/C/AWAE Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°006/C/SG/CIPM/C/AWAE /2023 DU 13 DECEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CIPM/C/AWAE/2023 DU 06 NOVEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE UTILITAIRE TYPE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE D'AWAE.FINANCEMENT : FEICOM/COMMUNE D'AWAE A
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

16

Reference	00031/AONO/MINEPAT/CISPM/2023 DU 11 DECEMBRE 2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0000031/AONO/MINEPAT/CISPM/2023 DU 11 DECEMBRE 2023 , POUR L'ACQUISITION DE QUATRE (04) COLONNES DE CLIMATISATIONS POUR LE HALL DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINEPAT. FINANCEMENT : BIP MINEPAT IMPUTATION : 94 19503 110000 524111
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	13-02-2024

17

Reference	.0002/ASMI/MINEPIA/DDPIA/PD CVEP/RAF/SPM/2023 Lire
Titre/objet	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 0002/ASMI/MINEPIA/DDPIA/PD CVEP/RAF/SPM/2023 DU 30/11/2023REPUBLIQUE DU CAMEROUNPROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA PISCICULTURE (PD CVEP)(SERVICES DE CONSULTANTS/BUREAUX D'ETUDES)SECTEUR : ELEVAGE ET PÊCHESRÉFÉRENCE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT : N° 2000200003001 DU 03 AVRIL 2020N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P-CM-AAE - 003
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	27-12-2023

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference	002/AAMI/CNKAF/SG/MAIRE/2023 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002/AAMI/CNKAF/SG/MAIRE/2023 POUR LA PRÉSELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DE L'EXECUTIF COMMUNAL, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES PERSONNELS DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA « FINANCEMENT : RESSOURCES PROPRES, EXERCICE 2024 »
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	27-12-2023

19

Reference	N/A Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 005/23/AONO/CIPM/CARPA POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET DE LA RÉSIDENCE DU PRÉSIDENT DU CARPA POUR L'EXERCICE 2024.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

20

Reference	DECISION N° 052/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP Lire
Titre/objet	DECISION N° 052/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 12 DEC 2023 PORTANT DÉCLARATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À L'IDENTIFICATION ET GÉORÉFÉRENCIEMENT DES PLANTATIONS.
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

21

Reference	006/D/SG/CIPM/CAWAE/2023 Lire
Titre/objet	DECISION N°006/D/SG/CIPM/CAWAE /2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE UTILITAIRE TYPE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE D'AWAE.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

22

Reference	01 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 40/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 08/11/2023 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A. ADDITIF N° 1
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

DECISION N°04/23/CIPM/P/CARPA DU 12 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX ET DE LA RÉSIDENCE DU PRÉSIDENT DU CARPA POUR L'EXERCICE 2024.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2008/035 du

23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu l'appel d'offres N°005/23/AONO/CARPA/MO/CIPM/2023 du 16/10/2023 pour la fourniture des services de gardiennage des bureaux et résidence du Président du CARPA pour l'exercice 2024.

DECIDE :

Article 1 : le Soumissionnaire **DAK GARDIENNAGE** BP : 1023, Tél : 222 21 54 78 est attributaire de la Lettre-Commande suite à l'appel d'offres sus cité pour la fourniture des services de gardiennage des bureaux et de la résidence du Président du CARPA pour un montant TTC de onze millions huit cent cinq mille sept cent cinquante **(11 805 750 FCFA)** dans un délai de douze (12) mois.

Article 2 : l'intéressé est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 12 Décembre 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

DECISION N°05/23/CIPM/P/CARPA DU 12 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE POUR LA SOUSCRIPTION PAR LE CARPA D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR L'EXERCICE 2024.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Président,

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des contrats de partenariat ;

Vu le décret n°2012/148 du 21/03/12 modifiant et complétant certaines dispositions du

décret N°2008/035 du 23/01/2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2008/0115/PM du 24/01/2008 précisant les modalités d'application de la loi N°2006/012 du 29/12/2006 fixant le régime des Contrats de Partenariat ;

Vu la loi N°2008/009 du 16/07/2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2016/108 du 24 février 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat ;

Vu le décret N°2004/275 du 24/09/2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2012/074 du 08/03/12 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu l'appel d'offres N°006/20/AONO/CARPA/MO/CIPM/2023 du 16/10/2023 pour la souscription par le CARPA d'une police d'assurance maladie du personnel pour l'exercice 2024.

DECIDE :

Article 1 : le Soumissionnaire **AREA ASSURANCES** BP : 15 584 Douala, Tél : 233 43 81 94 est attributaire de la Lettre-Commande suite à l'appel d'offres sus cité pour la souscription d'une police d'assurance maladie du personnel pour un montant TTC de douze millions six cent mille cinq cent soixante-sept (**12 600 567FCFA**) dans un délai de douze (12) mois.

Article 2 : l'intéressé est invité à se présenter au siège du CARPA en vue de la finalisation du dossier y afférent.

YAOUNDE le 12 Décembre 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

COMMUNIQUE N°002/C/MINMAP/CCCM-SPI/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2023 DU 06 DÉCEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°005/AONR/FODECC/CSPM/2023 DU 23 OCTOBRE 2023 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS D'OPÉRATIONNALISATION DU GUICHET PRODUCTEURS ET AUTRES GUICHETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Le Prestataire ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres International Restreint susmentionné

ATTRIBUTAIRE	NOTE F
MAZARS CAMEROUN & AGILIS CONSULTANTS INTERNATIONAL BP :3791 Douala, Cameroun, Téléphone :233 42 42 47	

L'attributaire du Marché est invité à se présenter dès diffusion du présent Communiqué au secrétariat de l'Administrateur du FOD 6.085 quartier Golf – Yaoundé, pour suite des procédures administratives.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication Marchés du FODECC.

Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 6 Décembre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE DE MENGANG

DÉCISION N°015/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À LA CITÉ MUNICIPALE DE MENGANG, DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGANG DECIDE :**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le Décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de Mengang ;
- Vu l'Arrêté N°000214/A/MINDDEVEL DU 05 MARS 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;
- Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics

Considérant le Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert N°014 /AONO/CIPM-C-MG/2023 DU 011 /10 /10/2023

- Vu la lettre de proposition rapport d'attribution N° 014/LP/CIPM-2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MENGANG du 28 novembre 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : les travaux de construction d'un mini réseau d'approvisionnement en eau potable à la cité municipale de Mengang, dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.

Dossier D'Appel d'Offre National Ouvert N°014	Nom et Adresse	Montant Final de la Lettre-Commande TTC en FCFA	Observations
N°014 /AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2023 DU 11/10/2023	TOP FORAGE COMPANY SARL	44 480 000	RETENUE

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

DECISION N° 002023/D/CCAA/DG/PDST/COO/SPM DU __ 08 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0163/AONO/CCAA/PDST/CIPM/SPM/2023 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE PATROUILLE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA EN DEUX (02) LOTS SÉPARÉS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu	la Constitution ;
Vu	la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
Vu	la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
Vu	la Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;
Vu	le Décret N°2015/232 du 25 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
Vu	le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu	le Décret n° 2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;
Vu	le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu	le Décret N°2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
Vu	la Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;
Vu	l'Appel d'Offres National Ouvert N°0163/AONO/CCAA/PDST/CIPM/SPM/2023 pour les Travaux d'aménagement de la route de patrouille de l'Aéroport International de Douala en deux (2) lots séparés ;
Vu	le Procès-verbal de session de la CIPM du 27 septembre 2023 ;
Vu	la Décision N° 00070/D/PR/MINMAP/AP/ACMP/SG/DAJ du 07 décembre 2023.
Considérant les nécessités de service,	

DECIDE :

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-dessous, est déclarée attributaire des marchés relatifs à l'Appel d'Offres susmentionné suivant les modalités ci-après :

N°	Attributaire	Objet	Montant HTVA (FCFA)	Délai d'exécution
1	BUNS SARL	Lot 1 :Travaux d'aménagement de la route de patrouille de l'Aéroport International de Douala (Tronçon de 7 km environ)	2 502 862 400	06 mois
2	BUNS SARL	Lot 2 :Travaux d'aménagement de la route de patrouille de l'Aéroport International de Douala (Tronçon de 6 km environ)	2 059 876 600	06 mois

Article 2 : le Directeur Général de ladite Entreprise est invité au PDST-VA pour la finalisation de ses marchés.

Article 3 : les dépenses relatives à l'exécution desdites prestations seront imputées sur les fonds BIRD 8650-CM.

Article 4 : la présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 8 Décembre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

ASSOUMOU KOKI Paule

COMMUNE DE MENGANG

DÉCISION N°014/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE POUR TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA VOIE D'ACCÈS ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DE PARKING À LA CITÉ MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGANG DECIDE :**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le Décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de Mengang ;
- Vu l'Arrêté N°000214/A/MINDDEVEL DU 05 MARS 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;
- Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Considérant le Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert N°015 /AONO/CIPM-C-MG/2023 DU 11/10/2023

- Vu la lettre de proposition rapport d'attribution N° 013/LP/CIPM-2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MENGANG du 28 novembre 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : les travaux d'ouverture de la voie d'accès et d'aménagement des espaces verts et de parking à la cité municipale de la commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.

Dossier D'Appel d'Offre National Ouvert N°015	Nom et Adresse	Montant Final de la Lettre-Commande TTC en FCFA	Observations
N°015 /AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2023 DU 11/10/2023	BATILUX	49 596 884	RETENUE

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

MENGANG le 28 Novembre 2023

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

COMMUNE DE MENGANG

COMMUNIQUÉ N°014/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/CIPM-C-MG/2023 DU 11/10/2023 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA VOIE D'ACCÈS ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DE PARKING À LA CITÉ MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de MENGANG (**Autorité Contractante**) communique conformément aux dispositions dudit Appel d'Offre National relatif aux travaux d'ouverture de la voie d'accès et d'aménagement des espaces verts et de parking à la cité, le résultat dudit Appel d'Offre se présente comme suit

Nom et Adresse	Montant proposé TTC en FCFA	Montant prévisionnel de l'opération	Observations
BATILUX	49 596 884	49 646 279	1er

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication dudit communiqué à la Mairie de MENGANG, Secrétariat du Maire, pour souscription de la Lettre-Commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites, conformément à la réglementation en vigueur. /-

MENGANG le 28 Novembre 2023

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°
006/23/AONO/CPM/CARPA DU 16/10/2023 POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE PAR LE CARPA D'UNE
POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL POUR L'EXERCICE 2024**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) Communique :
Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de la Lettre- Commande objet de l'appel d'offres N°
006/23/AONO/CIPM/CARPA.

Nom et Adresse	Montant TTC	Délai
AREA ASSURANCES BP : 15 584 Douala Tél : 2 33 43 81 97 2 33 43 81 94	12 600 567 FCFA	12 mois

Le soumissionnaire AREA ASSURANCES est par conséquent invité à prendre l'attache des services compétents du CARPA, en vue de la finalisation du dossier y afférent.

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de passer les retirer au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès du CARPA sous huitaine, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

YAOUNDE le 13 Décembre 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

MINISTERE DU COMMERCE

**COMMUNIQUE N° 017/C/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 12 DEC 2023 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°
02/AMI/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP/2023 DU 18 SEPT 2023 RELATIF A L'IDENTIFICATION ET
GÉORÉFÉRENCEMENT DES PLANTATIONS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre du Commerce communique :

L'Appel à Manifestation d'Intérêt N°02/AMI/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM /SMP/2023 DU 18 SEPT 2023 relatif à l'identification et géoréférencement des plantations est déclaré infructueux, cet appel n'ayant enregistré aucun soumissionnaire.

YAOUNDE le 12 Décembre 2023

Le MINISTRE

MBARGA ATANGANA Luc Magloire

AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

DECISION N°9362/DG/APN/2023 DU 12 DÉCEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE, FRAIS FUNERAIRES ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS POUR LE COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu la loi n°2018/12 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres entités publiques ;

Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023

et son Ordonnance n°2023/001 du 02 juin 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2022/020

du 27 juin 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le Décret n°2009/11 du 23 juin 2009 portant nomination de Monsieur GOUNOKO HAOUNAYE, Président du Conseil

d'Administration de l'Autorité Portuaire Nationale ;

Vu le Décret n°2021/282 du 12 mai 2021 portant nomination de Monsieur EBOUPEKE Louis, au poste de Directeur

Général de l'Autorité Portuaire Nationale ;

Vu le Décret n°2021/282 du 12 mai 2021 portant nomination de Madame AYUKETAH Pamela, au poste de Directeur

Général Adjoint de l'Autorité Portuaire Nationale ;

Vu le Décret n°2019/172 du 05 avril 2019 portant réorganisation de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ;

Vu le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 et l'ensemble de son manuel de référence ;

Vu l'Appel d'Offres National Restreint n°005/AONR/APN/CIPM/2023 du 25 octobre 2023 pour la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance évacuation sanitaire, frais funéraires et individuelle accidents pour le compte du personnel de l'APN au titre de l'exercice budgétaire 2024 ;

Vu la lettre n° 0043/23/CIPM/APN du 12 décembre 2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés

auprès de l'APN et l'accord du Directeur Général y relatif

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E :

Article 1^{er} – La compagnie d'assurance ci-après, citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée. Il s'agit de :

Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Lieu d'exécution	Durée
APN	ZENITHE INSURANCE BP 1540 Douala Tél. 233.43.41.32 Fax. 233.43.41.33	89.623.499	Ensemble du territoire national et à l'international	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 à minuit.

Article 2 - La dépense afférente sera imputée au Budget Programme de l'Autorité Portuaire Nationale, Exercice 2024 et

mandatée au nom de ZENITHE INSURANCE BP 1540 Douala, Tél. 233.43.41.32, Fax. 233.43.41.33

Article 3 – L'adjudicataire susvisé est invité à se présenter à l'APN pour l'établissement du marché correspondant. La

présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 12 Décembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

EBOUPEKE Louis

ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

AVIS DE CONSULTATION N°04/DC/EDC/CIPM/2023 DU 28 NOVEMBRE 2023 POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE SECURITE ET GARDIENNAGE DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MEMVE'ELE FINANCEMENT : BUDGET EDC, EXERCICE 2023 IMPUTATION BUDGETAIRE : F040303

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

En vue d'assurer de la sécurité et le gardiennage de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele, le Directeur Général de EDC lance une Demande de Consultation pour la réalisation des prestations de sécurité et de gardiennage des sites ci-après désignés :

la crête du barrage hydroélectrique de Memve'ele;
les voies d'accès intérieures de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele ;
le poste de transformation 225/30 kV de Memve'ele ;
la cité des exploitants de l'aménagement hydroélectrique de Memve'ele ;
l'usine du barrage hydroélectrique de Memve'ele ;

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation consistent à mettre à la disposition de (EDC) des agents de sécurité qui assurent la surveillance de jour comme de nuit les sites sus-listés ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Le service de jour va de six (06) heures du matin à dix-huit (18) heures du soir et le service de nuit de dix-huit (18) heures du soir à six (06) heures du matin.

Les jours de travail sont de lundi à dimanche y compris les jours fériés suivant un planning des équipes préalablement établi par le prestataire.

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) de la présente Demande de Cotation.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente-huit millions (38 000 000) FCFA TTC**.

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du gardiennage et de la sécurité, et ayant au préalable un agrément signé de l'autorité compétente. Sont exclues de la présente consultation, les entreprises suspendues par les autorités pour défaillance et abandon de marché.

5. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation seront financées par le budget de EDC pour l'exercice 2023 sur la ligne d'imputation budgétaire F040303.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables de 07h 30mn à 15h 30mn au Bureau du Courrier de EDC, 4^{ème} étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle, BP : 15 111 Yaoundé, Tél : 222 23 19 30, 222 23 10 89 Fax: 222 23 11 13, E-mail: info@edc.cm dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Bureau du Courrier de EDC, 4ème étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle BP : 15111 Yaoundé, Tél 222 23 19 30, 222 23 10 89. Fax: 222 23 11 13, E-mail: info@edc.cm, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement dans le compte N°335988 ouvert au nom de l'ARMP dans les livres des différentes agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA**, représentant les frais d'achat du dossier. La copie dudit reçu sera déposée au lieu de retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doit être déposée au bureau du courrier de EDC, 4ème étage porte 412, Immeuble hibiscus Yaoundé, Tél : 237 22 23 11 03, fax : +237 22 23 11 13, au plus tard le **10 janvier 2024 à 12 heures**, heure locale, et revêtue de la mention suivante :

« *Demande de Cotation N°04/DC/EDC/CIPM/2023 DU 28 NOVEMBRE 2023*

Pour la réalisation des prestations de sécurité et gardiennage de l'Aménagement Hydroélectrique de Memve'ele
Financement BUDGET EDC-Exercice 2023

« *A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement* »

9. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **douze (12) mois**.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps, le même jour que la date limite de dépôt, le **10 janvier 2024 à 13 heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de **Electricity Development Corporation** siégeant dans la salle de réunion du 5ème étage de l'Immeuble siège de EDC.

NB : Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

Dossier administratif resté incomplet ou non conforme après le délai de 48 heures accordé par la Commission après l'ouverture des plis ;

Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;

Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces ;

Absence de l'agrément autorisant l'exercice de l'activité de gardiennage ;

Non satisfaction d'au moins 75% des critères essentiels ;

Absence d'un prix unitaire quantifié.

2. Critères essentiels

Les propositions techniques seront évaluées suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

Les TDRs et le projet de lettre-commande dûment remplis, datés et signés ;

Les références du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires, (fournir au moins deux (02) marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 millions de francs CFA) accompagnées de justificatifs (copies 1ère et dernière page des contrats et PVs de recette des prestations) ;

La conformité pour l'essentiel des qualifications du personnel proposé aux exigences du dossier consultation ;

La disponibilité des moyens matériels et logistiques du soumissionnaire conformément au Dossier de Consultation.

12. Attribution

La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation et qui présente l'offre de prix la moins disante.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. CONFORMITE DES OFFRES

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service courrier quatrième étage de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC) sis Immeuble Hibiscus, face Collège Fustel à Yaoundé.

YAOUNDE le 28 Novembre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

DR NSANGOU THEODORE

COMMUNE DE MENGANG

COMMUNIQUÉ N°015/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/CIPM-C-MG/2023 DU 11/10/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À LA CITÉ MUNICIPALE DE MENGANG DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de MENGANG (**Autorité Contractante**) communique conformément aux dispositions dudit Appel d'Offre National relatif aux travaux de construction d'un mini réseau d'approvisionnement en eau potable à la cité municipale, le résultat dudit Appel d'Offre se présente comme suit:

Nom et Adresse	Montant proposé TTC en FCFA	Montant prévisionnel de l'opération	Observations
TOP FORAGE COMPANY SARL	44 480 000	44 500 000	1er

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication dudit communiqué à la Mairie de MENGANG, Secrétariat du Maire, pour souscription de la Lettre-Commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

MENGANG le 28 Novembre 2023

Le MAIRE

AYIA Gabriel bienvenu

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SODEPA/CIPM/2023 DU 14 DECEMBRE 2023 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE BOUCHERIE MODERNE AU QUARTIER CITE VERTE YAOUNDE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (SODEPA)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le but de l'amélioration de la qualité de commercialisation de la viande et ses dérivés au Cameroun, la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux d'aménagement de la boucherie moderne au **quartier Cité Verte de Yaoundé**, au titre de l'exercice 2023.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :

1- TRAVAUX PREPARATOIRES ET ETUDES

2- GROS OEUVRES

3- PLAFOND

4- REVETEMENT SCELLES

5- MENUISERIE BOIS

6- MENUISERIE METALIQUE

7- ELECTRICITE

8- PLOMBERIE

9- PEINTURE

10- VRD

11- PROTECTION INCENDIE

12- ETANCHEITE

13- EQUIPEMENT SPECIALISE

Les spécifications techniques desdites prestations sont détaillées dans le CCTP, pièce N° 5 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **cinquante millions (50 000 000) francs CFA**.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres font l'objet d'un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, installés au Cameroun et ayant des compétences dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise conformément à la réglementation.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert sont financés par le **Budget SODEPA de l'Exercice 2023**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Direction Générale de la SODEPA, sise à MFANDENA, Rue FOE Direction Administrative et Financière, Bureau du Service des Marchés et du Patrimoine. Tél : **222 20 08 10 ou 695 17 52 33** dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale de la SODEPA, sise à MFANDENA, Rue FOE Direction Administrative et Financière, Bureau du Service des Marchés et du Patrimoine dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq (64 285)francs CFA** payable au compte intitulé Compte Spécial CAS-ARMP ouvert dans les agences BICEC (Yaoundé-agence centrale, Douala Bonanjo, Limbe, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua, et Maroua) représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au Service des Marchés et du Patrimoine de la SODEPA au plus tard **le 29 DECEMBRE 2023 à 12 heures**, heure locale dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- **Enveloppe A : offre administrative ;**
- **Enveloppe B : offre technique ;**
- **Enveloppe C : offre financière.**

Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième et devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SODEPA/CIPM/2023 DU 14 DECEMBRE 2023 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE BOUCHERIE MODERNE AU QUARTIER CITE VERTE YAOUNDE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMET ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (SODEPA)

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres seront exécutés à la Cité Verte de Yaoundé et le délai d'exécution prévu est de **quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer lesdits travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant d' **un million (1 000 000) francs CFA** établie par un Etablissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Ces cautions seront valables pendant **trente jours (30) jours** au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux et copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu en un (01) temps. L'ouverture des pièces administratives, techniques et financières aura lieu dans la salle des conférences de l'immeuble siège de la SODEPA, le **29 DECEMBRE 2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SODEPA siégeant en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

a-Les critères éliminatoires

- absence d'une pièce administrative ou non-conformité après expiration du délai de 48h;
- absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- délai d'exécution des travaux supérieur au délai prescrit et non justifié ;
- non-respect des modèles des pièces du DAO;
- absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années d'une part et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics d'autre part ;
- absence de l'attestation de visite du site signé sur l'honneur ;
- non production d'un CCAP, complété, paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- non production d'un CCTP paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Note technique inférieure à 75%.

NB : Pour être éligible à l'analyse technique, le soumissionnaire ne doit satisfaire à aucun critère éliminatoire.

b. Les critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera selon le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères suivants ;

- capacité financière du soumissionnaire ;
- références du Soumissionnaire dans le domaine faisant l'objet de la consultation ;
- matériel de l'entreprise (moyen logistiques) ;
- Expérience du personnel d'encadrement
- Méthodologie et planning de chantier
- Attestation de visite du site signée sur l'honneur accompagné d'un rapport et des photos
- Présentation de l'offre

NB: Seuls les offres ayant satisfait à au moins **75% de Oui** de ces critères lors de l'analyse technique, seront jugées techniquement qualifiées et pourront accéder à l'analyse financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés et jugée conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de la SODEPA, sise à MFANDENA Rue FOE, Direction Administrative et Financière, Bureau du Service des Marchés et du Patrimoine Tél : 222 200 810/ 695 17 52 33.

YAOUNDE le 14 Décembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

KOULAGNA NANA

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**DECISION N°446/D/MINMAP /CCCM-SPI/ FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 07 DECEMBRE 2023PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN
PROCÉDURE D'URGENCE N°005/AONR/FODECC/CSPM/ CCCM-SPI/2023 DU 04 OCTOBRE 2023 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION DES ACTIVITÉS D'OPERATIONNALISATION DU
GUICHET PRODUCTEURS ET AUTRES GUICHETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES
CACAO ET CAFÉ (FODECC)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ETCAFE

VU la Constitution du Cameroun ;
VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
VU la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
VU L'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°005/AONR/FODECC/CSPM/2023 du 04 octobre 2023 pour le recrutement d'un cabinet pour l'évaluation des activités d'opérationnalisation du Guichet Producteurs et autres guichets au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC).
Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°...../L/FODECC/CSPM/P/S/2023 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du2023 ;
Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°0034/L/FODECC/CSPM/P-SPI/2023 du Président de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles du 05 décembre 2023 ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les prestations, objet du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées au groupement MAZARS CAMEROUN & AGILIS CONSULTANTS INTERNATIONAL BP :3791 Douala, Cameroun, Téléphone :233 42 42 47 pour un montant TTC Francs CFA : **784 968 200 (sept cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante –huit mille deux cents)**, réparti comme suit :

- Tranche ferme :99 502 200 (quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent deux mille deux cents) francs CFA pour une période d'exécution de 90 jours ;
- 1^{ière} tranche conditionnelle :297 886 500 (deux cent quatre-vingt-dix- sept millions huit cent quatre-vingt-six mille cinq cents) francs CFA pour une période d'exécution de 180 jours ;
- 2^{ième} tranche conditionnelle : 397 579 500 (trois cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents) francs CFA pour une période d'exécution de 270 jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 6 Décembre 2023

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE AWAE

COMMUNIQUE N°006/C/SG/CIPM/C/AWAE /2023 DU 13 DECEMBRE 2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CIPM/C/AWAE/2023 DU 06 NOVEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE UTILITAIRE TYPE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE D'AWAE.FINANCEMENT : FEICOM/COMMUNE D'AWAE A

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Awaé communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/CIPM/C/AWAE/2023 du 06 Novembre 2023 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type pick-up 4x4 double cabine au profit de la Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

Nom et adresse du soumissionnaire	Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis en FCFA	Montant TTC corrigé (en FCFA)	Observations
CENTRAL MOTORS CAMEROON (CMC) BP 15326 Yaoundé Tel : 243 54 31 64	36 500 000	36 500 000	Délai d'exécution de 60 jours

L'Entreprise adjudicataire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué dans les services compétents de la Commune d'Awaé, pour la souscription du projet de lettre commande.
Le présent communiqué sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AWAé le 13 Décembre 2023

Le MAIRE

AKONO ALINGA ANDRE REMI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0000031/AONO/MINEPAT/CISPM/2023 DU 11
DECEMBRE 2023 , POUR L'ACQUISITION DE QUATRE (04) COLONNES DE CLIMATISATIONS POUR LE
HALL DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINEPAT. FINANCEMENT : BIP MINEPAT IMPUTATION : 94 19503
110000 524111**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
94 195 03 110000 524111

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition de quatre (04) colonnes de climatisations pour le hall du bâtiment principal du MINEPAT.

2. Consistance des prestations

La prestation objet du présent Appel d'Offres concerne l'acquisition et l'installation de quatre (04) colonnes de climatisations.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est FCFA TTC 14 014 085 (quatorze millions quatorze mille quatre-vingt-cinq).

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans le domaine de la fourniture et de l'installation du matériel de climatisation.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public, exercices 2023 et 2024, imputation budgétaire 94 195 03 110000 524111

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble AMACAM-MINEPAT.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre94, porte 317 de l'Immeuble AMACAM-MINEPAT, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de dix mille (10 000) FCFA, payable au Trésor Public.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies, marquée comme tel, devra parvenir au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics, Structure interne de Gestion des Marchés Publics du Chapitre94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes DPIP) de l'Immeuble AMACAM-MINEPAT au plus tard le **12 février 2024 à 14 heures** précises et devra porter la mention suivante :

"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0000031/AONO/MINEPAT/CISPM/2023 DU 11 DECEMBRE 2023, POUR L'ACQUISITION DE QUATRE (04) COLONNES DE CLIMATISATIONS POUR LE HALL DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINEPAT.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison desdits matériels est fixé à deux (02) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé de finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

Cette caution est d'un montant de deux cent quatre-vingt mille (280 000) Francs CFA et sera valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (3) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres et être en cours de validité.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **12 février 2024 à 15 heures précises** dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINEPAT sis à l'annexe 1, derrière ELECAM, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, par la Commission Interne Supplémentaire de Passation des Marchés du MINEPAT.

14. Critères d'évaluation**Critères d'évaluation**

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

i. Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après le délai de 48 heures accordé suivant le dépouillement des offres ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Le non-respect de 70% des critères essentiels ;
- Absence dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un projet au cours des 3 dernières années.

ii. Critères essentiels

- Présentation de l'offre ;
- Références de l'entreprise ;
- La garantie d'un (01) an ;
- Le service après-vente ;
- La capacité financière de 07 millions FCFA ;
- Le délai de livraison ;
- L'acceptation des conditions du Marché (CCAP et Spécifications techniques)
- Méthodologie d'exécution ;

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre technique qualifiée aura été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais et remises proposées.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative à la présente Consultation, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Direction de la Programmation des Investissements Publics du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire, Structure interne de Gestion des Marchés du Chapitre 94, porte 317 (Ingénieurs d'Etudes de la DPIP), Téléphone 675637913.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48, ou appeler le numéro vert de la CONAC qui répond au 1517.

YAOUNDE le 11 Décembre 2023

Le MINISTRE

ALAMINE OUSMANE MEY

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DE L' ELEVAGE ET DE LA PISCICULTURE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 0002/ASMI/MINEPIA/DDPIA/PD CVEP/RAF/SPM/2023 DU 30/11/2023 REPUBLIQUE DU CAMEROUN PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA PISCICULTURE (PD CVEP) (SERVICES DE CONSULTANTS/BUREAUX D'ETUDES) SECTEUR : ELEVAGE ET PÊCHES RÉFÉRENCE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT : N° 2000200003001 DU 03 AVRIL 2020 N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P-CM-AAE - 003

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement, afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PD CVEP), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat portant sur le **recrutement d'un Consultant pour le Contrôle et la Supervision des travaux de construction des 03 centres de production de semences Jakiri, Faro et Ndokayo.**

2. Consistance des prestations

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent le contrôle et la supervision de l'exécution des travaux de conception, construction et équipement des trois (3) centres de production des semences de Jakiri, Ndokayo et Faro au Cameroun.

3. Participation et origine

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Remises des offres

Les expressions d'intérêt doivent être envoyées ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **27/12/2023 à 15 heures 30 mn** ; heures locales et porter expressément la mention :

« Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant pour le Contrôle et Supervision des travaux de construction des 03 centres de production de semences Jakiri, Faro et Ndokayo ».

Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture ;
A l'attention du Dr Aboubakar NJOYA (PhD)
Coordonnateur National du Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture ;
Adresse géographique : située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun.
Numéro d'étage/ bureau : 1^{er} étage, Téléphone : 243 10 11 90; Code Postal : 35 602 Yaoundé – Bastos,
E-mail : elev.piscult@gmail.com; taponfack_j@yahoo.fr

5. Critères d'évaluation

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au **« Cadre de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement datée d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016 »** qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. Renseignements Complémentaires

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : entre 09 heures et 15 heures 30 mn.

YAOUNDE le 30 Novembre 2023

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NJOYA ABOUBAKAR

COMMUNE NKOLAFAMBA

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002/AAMI/CNKAF/SG/MAIRE/2023 POUR LA PRÉSELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DE L'EXECUTIF COMMUNAL, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES PERSONNELS DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA « FINANCEMENT : RESSOURCES PROPRES, EXERCICE 2024 »

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

Afin de garantir les conditions sanitaires et de prise en charge de l'exécutif communal, des conseillers municipaux et de son personnel, la Commune de Nkolafamba lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt au titre de l'exercice 2024 et sur ressources propres avec pour objet principal la pré-qualification des compagnies d'assurance en vue de la souscription d'une police d'assurance maladie. En vue d'arrêter une liste des compagnies qui participeront à l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) pour l'exécution dudit projet, le Maire de la **Commune de Nkolafamba** lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt dans les conditions ci-après :

2. Objet

Le présent Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la **présélection** des compagnies qui seront admises à soumissionner pour l'exécution du projet ci-dessus et retenues dans le cadre du financement par les ressources propres de la Commune au titre de l'exercice 2024.

3. Consistance des prestations

- Les prestations, objet de la présente consultation portent sur le remboursement ou la prise en charge intégrale des frais de maladie et soins préventifs définis ci-après :
- Les consultations et visites médicales ;
- Les frais médicaux ;
- Les frais pharmaceutiques ;
- Les frais d'analyse ;
- Les frais d'hospitalisation ;
- Les frais des actes de spécialité (radiologie, chirurgie, électrothérapie)
- Le cancer
- Le sida
- Le paludisme
- Les dialyses
- L'assistance
- L'évacuation sanitaire
- L'hospitalisation et soins à l'étranger
- Les frais de sanatorium et de préventorium
- Les frais de lunetterie ;
- Les frais de dentisterie ;
- Les frais de maternité ;
- Les frais funéraires ;

4. Participation et origine

Le présent avis d'Appel à Manifestation d'intérêt s'adresse aux Compagnies d'Assurance installées au Cameroun, disposant de ressources nécessaires et justifiant d'une expertise avérée dans la réalisation des prestations similaires. De manière spécifique, les qualifications ci-après sont requises :

- Etre une Compagnie d'Assurance installée au Cameroun ;
- Justifier des capacités administrative, technique, logistique et financière requises notamment :

Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications ci-dessous ;

Disposer du matériel et du personnel compatibles avec les prestations à réaliser ;

Justifier d'une bonne expérience dans la réalisation des projets similaires.

5. Financement

RESSOURCES PROPRES, EXERCICE 2024»

6. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt, paraphées rédigées en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un original, et cinq (05) copies, devront parvenir sous pli fermé au plus tard le **27 décembre 2023 à 11 heures** précises à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Commune de Nkolafamba B.P. 34 875 YDE-EP Tél : 699 52 53 17

Avec la mention :

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**N°002/AAMI/CNKAF/SG/MAIRE/2023 POUR LA PRESELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DE L'EXECUTIF COMMUNAL, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES PERSONNELS DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA
«A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

7. Composition du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, chaque Compagnie d'Assurance devra présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification. Pour ce faire, la soumission du dossier se fera dans deux enveloppes distinctes sous un seul pli anonyme fermé.

La première enveloppe, dite « **enveloppe A** », portera la mention :

**«AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°002/AAMI/CNKAF/SG/MAIRE/2023 POUR LA PRESELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE MALADIE
AU PROFIT DE L'EXECUTIF COMMUNAL, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES PERSONNELS DE LA
COMMUNE DE NKOLAFAMBA»**

PIECES ADMINISTRATIVES

Les pièces administratives comprendront les documents ci-après :

Une lettre de motivation dûment signée et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'appel d'offre National restreint s'il est présélectionné avec une indication de l'adresse et la localisation de la structure ;

Une copie du registre de commerce ;

Une copie de l'attestation de non redevance fiscale;

Une copie de la carte de contribuable en cours de validité certifiée par le service compétent ;

Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, datant de moins de trois mois ;

Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Grande Instance ou de Première Instance du domicile du candidat , datant de moins de trois mois.

NB. : Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus après épuisement du délai réglementaire entraînera l'irrecevabilité de la candidature.

L'autre enveloppe, dite « **enveloppe B** », portera la mention :

**«AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°002/AAMI/CNKAF/SG/MAIRE/202 POUR LA PRESELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE EN VUE DE
LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DE L'EXECUTIF COMMUNAL, DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES PERSONNELS DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA»**

OFFRE TECHNIQUE

L'Offre technique comprendra :

La présentation de la société, et les ressources humaines de l'entreprise ;

2. La qualification des ressources humaines que la société compte utiliser, dans le domaine de compétence requis ;

3. Les références justifiées de l'exécution des prestations similaires ;

4. La présentation technique du projet avec la description du schéma opérationnel, de la méthodologie et une estimation du coût.

8. Critères d'évaluation

N°	Critères d'évaluation	Notes
1	Présentation du dossier	05
2	Références de la compagnie d'assurance (Ancienneté, capital, capacité financière, logistique et moyens humains)	10
4	Qualification et expérience du soumissionnaire en rapport avec l'objet de la mission	15
5	Projet technique avec la description des tâches et de la méthodologie ainsi qu'une estimation du coût.	20
6	Cohérence de l'estimation du coût de la mission	10
	Total	60

N.B. : Seuls les candidats ayant totalisé, à l'issue de cette évaluation, une note au moins égale à **quarante-cinq (45) points sur cent (60)**, seront retenus.

YAOUNDE le 14 Décembre 2023

Le MAIRE

ONDIGUI OWONA Jean francois

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIATS

**COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N°
005/23/AONO/CIPM/CARPA POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE DES BUREAUX
ET DE LA RÉSIDENCE DU PRÉSIDENT DU CARPA POUR L'EXERCICE 2024.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Président du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) Communique :
Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de la Lettre- Commande objet de l'appel d'offres N°
005/23/AONO/CIPM/CARPA.

Nom et Adresse	Montant TTC	Délai
DAK GARDIENNAGE BP : 1023Yaoundé	11 805 750 FCFA	12 (douze) mois

Le soumissionnaire **DAK GARDIENNAGE** est par conséquent invité à prendre l'attache des services compétents du CARPA, en vue de la finalisation du dossier y afférent. Le soumissionnaire dont l'offre n'a pas été retenue est prié de passer la retirer au secrétariat de la Commission de Passation des Marchés auprès du CARPA sous huitaine, faute de quoi celle-ci sera purement et simplement détruite.

YAOUNDE le 13 Décembre 2023

Le PRÉSIDENT

BONDOMA YOKONO Dieudonné

MINISTERE DU COMMERCE

DECISION N° 052/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 12 DEC 2023 PORTANT DÉCLARATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À L'IDENTIFICATION ET GÉORÉFÉRENCIEMENT DES PLANTATIONS.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DU COMMERCE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques ;

Vu la loi N° 2022/020 du 21 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu le Décret N°041 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination des responsables au Ministère des Finances ;

Vu l'Arrêté N°00000210/MINFI du 11 juin 2020, portant création d'une Paierie Générale et des Paieries Spécialisées auprès de certains Départements ministériels ;

Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels ;

Vu la Décision N°0235/MINCOMMERCE/DAG du 12 juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce ;

Vu la Circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice

2023 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}. L'Appel à Manifestation d'Intérêt N°02/AMI/MINCOMMERCE/SG/DAG /SDBMM /SMP/2023 DU 18 SEPT 2023 relatif à l'identification et géoréférencement des plantations est déclaré infructueux, cet appel n'ayant enregistré aucun soumissionnaire.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 12 Décembre 2023

Le MINISTRE

MBARGA ATANGANA Luc Magloire

COMMUNE AWAE

DECISION N°006/D/SG/CIPM/CAWAE /2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE UTILITAIRE TYPE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE D'AWAE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de communes et communes d'arrondissement ;
Vu L'Arrêté N° 000155/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Awae, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Loix de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
Vu la Décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 005/CIPM/C/AWAE/2023 du 06 Novembre 2023 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type pick-up 4x4 double cabine dans la Commune d'Awae ;
Vu le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 04 décembre 2023;
Vu le Procès-verbal d'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 07 décembre 2023 ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre n°006/L/SG/CIPM/CAWAE/ 2023 du 07 décembre 2023.

DECIDE

Article 1 : Le Soumissionnaire **CENTRAL MOTORS CAMEROON (CMC)**, est attributaire de la lettre commande pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de type pick-up 4x4 double cabine au profit de la Commune d'Awae, ainsi qu'il suit :

SOUSSIONNAIRE	NOTE TECHNIQUE	MONTANT TTC (FCFA)	COÛT PREVISIONNEL TTC	DELAI EN JOURS	RANG
CENTRAL MOTORS CAMEROON (CMC) BP 15326 Yaoundé Tel : 243 54 31 64	100 %	36 500 000	36 500 000	60	1 ^{er}

Article 2 : La Présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin se

AWAé le 13 Décembre 2023

Le MAIRE

AKONO ALINGA ANDRE REMI

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 40/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 08/11/2023 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE AU SEIN DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. ADDITIF N° 1

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Participation et origine
	Au lieu de ... La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Consultants agréés et ayant leur siège social en République du Cameroun et ayant de solides références dans le domaine de la mise en place d'un système de pilotage de la performance au sein d'organisation.
	Lire plutot La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Consultants ayant leur siège social en République du Cameroun et ayant de solides références dans le domaine de la mise en place d'un système de pilotage de la performance au sein d'organisation.

2	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le 07/12/2023 à 12 heures, et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 40/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 08/11/2023 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE AU SEIN DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, porte 0104, au plus tard le 13/12/2023 à 13 heures, et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 40/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 08/11/2023 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE AU SEIN DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ». Le reste sans changement.

YAOUNDE le 8 Décembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU THOMAS

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone / Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !